

RECOMMANDEE

envoyé 15.03.2021



Greffe Municipale
Place du collège 1
1521 Curtilles

Curtilles, le 15 mars 2021

Opposition à la révision du plan d'affectation communal

Madame, Monsieur,

Je déclare former opposition au projet mentionné sous rubrique.

Recevabilité

- a) Le délai de mise à l'enquête échoit le 18 mars 2021. La présente opposition est dès lors déposée en temps utile.
- b) Je suis impactée par les modifications de la révision du plan d'affectation communal. A ce titre, j'ai la qualité pour agir.

Arguments

1. La révision envisagée porte atteinte à mes intérêts. En effet,
 - 291m² de ma parcelle (323) de 751m² sont dézonée en surface agricole, c'est-à-dire environ 40% de ma parcelle. La perte pécuniaire est importante.
 - La limite de terrain en zone agricole longerait le mur de mon habitation côté terrasse, ce qui rendrait toute construction (abri en dur, jardin d'hiver,...) sur celle-ci impossible.

2. La révision envisagée va à l'encontre de :
- La volonté première de la révision du PGA de «créer un milieu bâti compact » et donc les zones à bâtir liées
 - La volonté de la commune de laisser le quartier regroupant les parcelles 322, 323, 324 et 440 en zone centrale.

Je vous demande dès lors de refuser en l'état la révision du plan d'affectation communal.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Lauriane Duvoisin

